



Conseil du développement industriel

Vingt-neuvième session

Vienne, 9-11 novembre 2004

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

ÉTAT DES TRAVAUX DES GROUPES CONSULTATIFS INFORMELS

Note du Secrétariat

Le présent document donne des informations sur les travaux récents des groupes consultatifs informels et les questions connexes.

Introduction

1. Le document IDB.28/7 contenait les informations disponibles au mois de mars 2004 concernant les travaux des groupes consultatifs informels sur les contributions volontaires et la composition de l'ONUUDI, ainsi que sur le renforcement des capacités commerciales. Le présent document met à jour ces informations. Les travaux du groupe consultatif informel sur la décentralisation sont traités dans la documentation figurant au point 3 c) de l'ordre du jour, y compris la recommandation du groupe concernant le projet d'accord de coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (IDB.29/9).

I. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ET COMPOSITION DE L'ONUUDI

2. Depuis le départ de Vienne de ses coprésidents au début de cette année, le groupe consultatif informel sur les contributions volontaires et la composition de l'ONUUDI ne s'est pas reconstitué. Néanmoins, certains faits nouveaux peuvent être signalés en ce qui concerne les efforts visant à élargir la composition de l'Organisation. Les activités du Secrétariat portant sur les contributions volontaires et le versement des contributions – deux questions examinées par le groupe – sont traitées dans les documents IDB.29/4 et IDB.29/8.

3. Des premiers contacts noués avec un certain nombre de pays insulaires du Pacifique dès 2002 ont été signalés dans des documents précédents (IDB.26/14 et

Corr.1, IDB.26/CRP.6, IDB.27/20). Dans la poursuite de ces efforts, les représentants de trois pays insulaires du Pacifique (Îles Marshall, Samoa, Îles Salomon) ont été invités à une réunion pour l'élaboration de programmes au Siège de l'ONUUDI du 26 au 28 avril 2004. La réunion avait pour objet d'élaborer des projets de coopération technique et des programmes concrets dans l'espoir que le resserrement de la coopération ouvrirait la voie à l'adhésion de ces pays à l'Acte constitutif de l'ONUUDI. Lesdits représentants ont été également informés des conditions d'adhésion et des obligations financières que l'adhésion entraîne. Tous ont reconnu les avantages d'une adhésion de leurs pays à l'ONUUDI et ont admis qu'ils avaient rassemblé assez d'informations pour préparer une justification convaincante destinée aux autorités de leurs pays respectifs et pour faire avancer le processus d'adhésion.

4. Pour donner suite à la réunion d'avril, une mission de programmation a été entreprise dans les trois pays en juin/juillet 2004. De nombreuses idées de projets qui avaient été recensées à Vienne ont été discutées en détail avec les fonctionnaires gouvernementaux et les principaux donateurs ont été informés. La question de l'adhésion a été débattue avec les ministres des affaires étrangères et ceux de l'industrie. Dans tous les trois pays – Îles Marshall, Samoa, Îles Salomon – le Secrétariat suit les propositions en vue de l'adhésion à l'Acte constitutif de l'ONUUDI, destinées aux divers conseils des ministres.

5. Le représentant permanent de Tuvalu auprès de l'Organisation des Nations Unies (New York) s'est

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

rendu à Vienne en juin 2004. À cette occasion, un déjeuner de travail a eu lieu pour examiner les domaines d'assistance prioritaires identifiés par une mission de l'ONUDI effectuée en 2003 et l'adhésion de Tuvalu à l'Acte constitutif de l'Organisation, adhésion dont le processus a été considéré comme susceptible de s'achever vers la fin de 2004.

II. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS COMMERCIALES

6. Les représentants de l'ONUDI et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont rendu compte le 19 juillet 2004 au groupe consultatif informel sur le renforcement des capacités commerciales des progrès accomplis dans l'application du mémorandum d'accord signé à Cancún en septembre 2003. Sous la présidence de M. Peter Jenkins (Royaume-Uni), les participants ont été informés de l'évolution concernant le programme conjoint de coopération technique OMC-ONUDI dans neuf pays participants: Arménie, Bolivie, Cambodge, Cuba, Égypte, Ghana, Jordanie, Kenya et Mauritanie.

7. Le Directeur général de l'ONUDI a réaffirmé l'important rôle du programme conjoint de coopération technique dans: a) l'élimination des contraintes qui pèsent sur l'offre; b) l'élaboration de systèmes tendant à prouver la conformité aux normes techniques et aux spécifications réglementaires; et c) la mise en œuvre de moyens de permettre une meilleure intégration au système commercial multilatéral. Il a souligné que le mémorandum d'accord peut rapidement produire des résultats fondés sur la connaissance des besoins des pays acquise lors d'interventions précédentes et en cours de l'ONUDI et de l'OMC.

8. Le Directeur général adjoint de l'OMC, M. Kipkorir Aly Azad Rana, a rendu compte des progrès accomplis dans l'application du mémorandum, grâce aux équipes de l'ONUDI aussi bien que de l'OMC. Il a été encouragé par le fait que le séminaire conjoint OMC-ONUDI de lancement organisé dans les pays participants avait fait l'objet d'un ferme appui des bénéficiaires et des donateurs. Une fois que les besoins détaillés des pays auraient été déterminés, les donateurs seraient saisis en vue d'apporter leur soutien financier pour mettre en œuvre le programme de renforcement des capacités commerciales dans les pays participants.

9. Une idée avancée par l'ONUDI et l'OMC et tendant à tenir une conférence des donateurs pour mobiliser un financement en vue de l'exécution des programmes de renforcement des capacités commerciales a été brièvement discutée. Le Président a demandé aux représentants des pays donateurs de consulter leurs capitales à ce sujet. Il a été estimé qu'une meilleure formule consisterait à laisser les bénéficiaires potentiels soumettre des demandes de financement aux donateurs bilatéraux dans le pays, et convenu que la question méritait d'être examinée plus avant.

10. Le Président a également demandé aux pays en développement d'informer le groupe de tous besoins spécifiques susceptibles d'être satisfaits grâce au processus OMC-ONUDI.

11. En outre, le groupe a procédé à un examen préliminaire du concept de système de mesure du renforcement des capacités commerciales, c'est-à-dire de moyens de mesurer les investissements nécessaires dans ce domaine. Il est prévu que le Secrétariat élaborera ce système de mesure. Dans ce cas, les États Membres seront tenus au courant des progrès accomplis.

III. MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL

12. Le Conseil souhaitera peut-être prendre note du présent document.